

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide identique

Vu les dispositions du règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu les dispositions du règlement (UE) n°414/2013 de la Commission du 6 mai 2013 précisant une procédure relative à l'autorisation des mêmes produits biocides conformément au règlement (UE) n°528/2012,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide identique **ALKYBAC**,*

*de la société **Farm'apro**
enregistrée sous le numéro **BC-CN081121-49***

*Vu la décision du Directeur Général de l'Anses du 27 août 2025 concernant le produit de référence **DECAGEN**,*

*Considérant que la mise sur le marché du produit **DECAGEN** est refusée en France,*

*Considérant que la composition du produit **ALKYBAC** est identique à celle du produit de référence susmentionné,*

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide identique désigné ci-dessus **est refusée** en France.

Informations générales du produit	
Nom commercial proposé	ALKYBAC
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-
Demandeur	Farm'apro
Formulation	Concentré soluble
Contenant	4,43 % de chlorure d'alkyl (C12-C16) diméthylbenzylammonium [ADBAC/BKC (C12-C16)]



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Informations générales du produit	
Organismes nuisibles cibles	Bactéries Levures Champignons Virus
Catégorie d'utilisateur	Professionnels

A Maisons-Alfort, le 12/02/2026

Pour le directeur général par intérim et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Bertrand BITAUD

33BC435FF8C6444...